

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
PREAVIS MUNICIPAL No 07- 2006**

Relatif aux indemnités et jetons de présence des membres du bureau du Conseil, du secrétaire du Conseil, de l'huissier ainsi que des conseillères et conseillers

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, composée de Messieurs Pascal Affolter, Stéphane Zürcher, Jean-Pierre Monachon, Antonio Gatto, Daniel Rochat et Alain Pellet, Monsieur Christian Martinetti étant excusé, s'est réunie le lundi 4 septembre 2006 à la salle de la Municipalité en présence de Madame Isabelle Hautier-Charotton et de Messieurs Yvan Rochat, Yves Jauner, Michel Girod et Alfred Mast.

Le Président du Conseil Communal, Monsieur André Borgeaud, a participé partiellement à cette séance afin de soumettre une proposition de réadaptation des indemnités et jetons de présence du Conseil communal.

Suite à cette discussion, la Municipalité a soumis à la Commission des finances le préavis susmentionné.

Lors de la séance du 13.09.2006, la Commission des finances, composée de Messieurs Stéphane Zürcher, Jean-Pierre Monachon, Antonio Gatto, Daniel Rochat, Christian Martinetti et Alain Pellet s'est réunie pour examiner les propositions mentionnées et se trouve en mesure de vous faire part de ce qui suit :

Une réadaptation des indemnités et jetons de présence du Conseil Communal paraît justifiée pour les raisons suivantes :

1. Les membres du Conseil Communal ainsi que du bureau du Conseil ont toujours plus de responsabilités et de travail dans leurs fonctions.
2. Les jetons de présence ainsi que les indemnités n'ont pas été réadaptés depuis plusieurs années.

Pour information, selon l'article 29 de la loi sur les communes, ce sont dorénavant les membres du bureau du Conseil qui ont pour devoir de présenter une proposition, au minimum une fois par législature, concernant les indemnités à verser aux membres du bureau du Conseil Communal, au secrétaire, à l'huissier ainsi qu'aux Conseillères et Conseillers.

Le Bureau propose donc les nouvelles indemnités suivantes :

	Indemnités actuelles	Nouvelles indemnités
<u>Pour le Conseil Communal :</u>		
Président	Fr. 700.-	Fr. 1'000.-
Secrétaire	Fr. 1'500.-	Fr. 1'800.-
Huissier	Fr. 300.-	Fr. 400.-
Jeton de présence	Fr. 15.-	Fr. 20.-
Président de commission	Fr. 20.-	Fr. 25.-
Membre de commission	Fr. 15.-	Fr. 20.-
<u>Pour le bureau électoral :</u>		
Président	Fr. 100.-	Fr. 80.-
Secrétaire	Fr. 110.-	Fr. 80.-
Huissier	Fr. 75.-	Fr. 80.-
Membre	Fr. 80.-	Fr. 80.-

La Municipalité a fourni des éléments de comparaison d'autres Communes avoisinantes qui ont permis de constater que cette proposition correspondait aux pratiques régionales.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances vous propose à l'unanimité, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PENTHALAZ

Après avoir pris connaissance du préavis municipal no 07-2006 relatif aux indemnités et jetons de présence des membres du bureau du Conseil, du secrétaire du Conseil, de l'huissier ainsi que des conseillères et conseillers, ouï le rapport de la Commission des Finances chargée de l'étude de cet objet et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- de porter l'indemnité du président du Conseil à Fr. 1'000.- par année
- de porter l'indemnité du secrétaire du Conseil à Fr. 1'800.- par année
- de porter l'indemnité de l'huissier du Conseil à Fr. 400.- par année
- de porter le jeton de présence des Conseillers à Fr. 20.- par séance
- de porter l'indemnité du président de commission à Fr. 25.- par séance
- de porter l'indemnité des membres de commission à Fr. 20.- par séance
- de réajuster l'indemnité du bureau électoral pour toutes les votations et/ou élections à Fr. 80.-
- que ces nouvelles indemnités entrent en vigueur dès le 1^{er} juillet 2006 et ceci pour la durée de la législature.

Penthalaz, le 19 septembre 2006

Le Rapporteur: Alain Pellet

Les Membres: Pascal Affolter

Stéphane Zürcher

Christian Martinetti

Antonio Gatto

Daniel Rochat

Jean-Pierre Monachon